

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LETTRE DE CANDIDATURE DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS

Ce formulaire est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats pour présenter leur candidature.
En cas de candidature groupée, les membres du groupement sont identifiés rubrique E

A - Identification de l'acheteur

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :

ÉTAT – MINISTÈRE DE LA JUSTICE – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - Délégation Interrégionale du Grand Est

■ Désignation du Représentant du Pouvoir Adjudicateur :

Madame la Chef du Département de l'Immobilier de Nancy
20, boulevard de la Mothe – CS 70 005 – 54 002 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 54 95 31 49 / 06 22 81 19 86

Chef de projets : Anthony FUHRMANN : anthony.fuhrmann@justice.gouv.fr

B - Objet de la consultation.

**Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'intégration de services de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse dans des locaux rue Auxonne à Nancy**

C - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

☐ Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, son numéro de téléphone et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

☐ Le candidat est un groupement d'entreprises :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

☐ NON OU ☒ OUI (cf art 2.4 du RC)

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Obligatoire pour les groupements conjoints.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Interdictions de soumissionner

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas

dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante : ☐

(*) Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :

le formulaire 'déclaration du candidat' fourni au dossier de consultation, accompagné des documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.